

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC



6<sup>ème</sup> Conférence des États parties à la CNUCC

Fédération de Russie

# La prévention de la corruption dans le Partenariat Public-Privé: cas du Maroc

M. Moha BOUSTA, Inspecteur des finances (Maroc)

Saint Petersburg, 4 novembre 2015

# Axes de l'intervention

## Contexte

**I. Des enjeux majeurs**

**II. Des zones de vulnérabilité**

**II. De fortes mesures de prévention**

**IV. Des défis à relever.**

## Conclusion

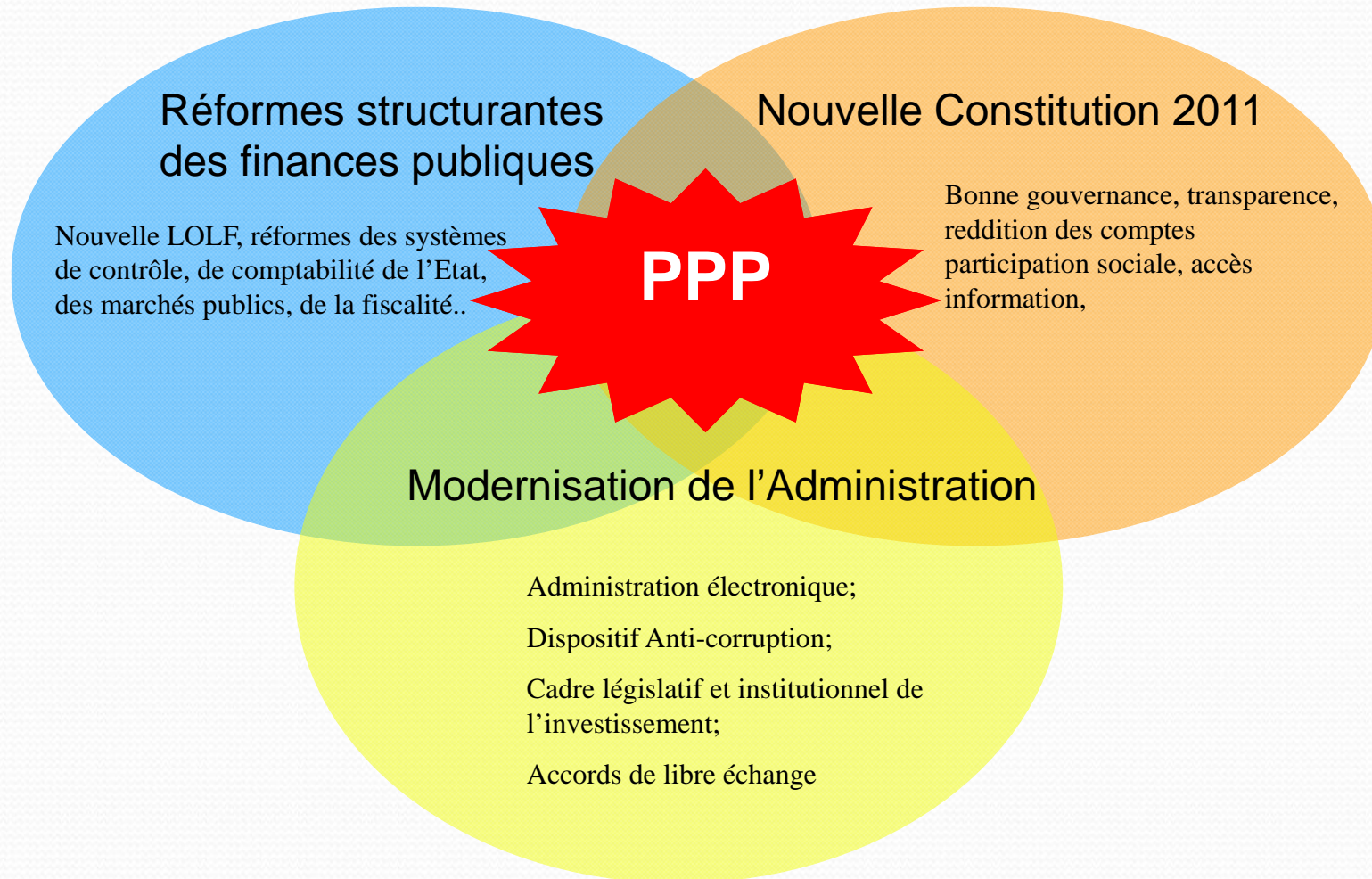


# Introduction

**Maroc**, pays émergent enregistrant une croissance annuelle moyenne de 4,5% (2000-2014), œuvre pour améliorer ce rythme de croissance à travers notamment:

- La forte implication du secteur privé dans l'effort de développement;
- La mobilisation accrue des investissements nationaux et internationaux dans la réalisation des infrastructures;
- L'impulsion d'une nouvelle dynamique de l'investissement public (*189 milliards MAD, soit 24% du PIB*).

# Un contexte porteur



PPP: Contrat portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un service public



# I. Des enjeux majeurs

## □ D'importants résultats attendus :

- ✓ Contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles (plan Maroc vert, stratégie énergétique, compétitivité logistique..)
- ✓ Mise à profit des capacités de gestion, de financement et d'innovation du secteur privé ;
- ✓ Fourniture de services et d'infrastructures économiques et sociales de qualité;
- ✓ Amélioration de la compétitivité économique et de la qualité de vie des populations.

## II. Des zones de vulnérabilité

### □ Risques intrinsèques significatifs

- Complexité des montages juridiques, financiers et opérationnels des projets objet des PPP ;
- Faiblesse institutionnelle liée notamment à la grande diversité des projets ;
- Globalité des contrats PPP et leur longue durée;
- Importance du volume des affaires en jeu.

.../.



## II. Des zones de vulnérabilité

### □ Risques potentiels majeurs

- Recours aux PPP essentiellement sous les contraintes budgétaires et la rareté des ressources;
- Risques liés à la maîtrise des responsabilités en amont et durant la gestion du contrat;
- Déséquilibre lié à la prédominance des grands groupes privés notamment étrangers au détriment de l'entreprise nationale et des PME.

## II. Des mesures de prévention

### Adhésion mature des acteurs

#### □ Une approche participative et progressive :

- Dialogue public-privé permanent entre l'Etat et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc;
- Adoption du mode de gestion déléguée depuis 2006 couvrant les domaines de l'eau, de l'électricité et du transport urbain;
- Recours aux concessions relatives aux secteurs stratégiques notamment l'exploitation portuaire, l'irrigation et la production énergétique;
- Nouvelle génération de contrats PPP en 2014 avec un encadrement légal (loi n°86-12) s'inspirant des bonnes pratiques internationales.



## III. De fortes mesures de prévention

### Principes directeurs

1. Protection de l'intérêt public;
2. Partage des risques;
3. Application de normes de transparence;
4. Mécanismes de gouvernance adéquats;
5. Reddition des comptes.

# III. De fortes mesures de prévention

## Principes directeurs

### 1. Protection de l'intérêt public:

- 22 clauses obligatoires pour préserver les intérêts aussi bien de la personne publique que de la personne privée notamment:
  - Durée du contrat limitée au maximum à 30 ans ;
  - Fixation d'objectifs de performance;
  - Détermination du statut du personnel;
  - Pénalités en cas de non respect des clauses du contrat et intérêts moratoires pour retard de paiement;
  - Etc...



## III. Des mesures de prévention

### Principes directeurs

#### 2. Partage des risques et équilibre du contrat:

- Évaluation préalable des projets objet des PPP et détermination des risques des différentes phases de la mise en œuvre du contrat;
- Etude de l'opportunité de recourir au mode des PPP.

# III. De fortes mesures de prévention

## Principes directeurs

### 3. Application des normes de transparence tout au long du processus:

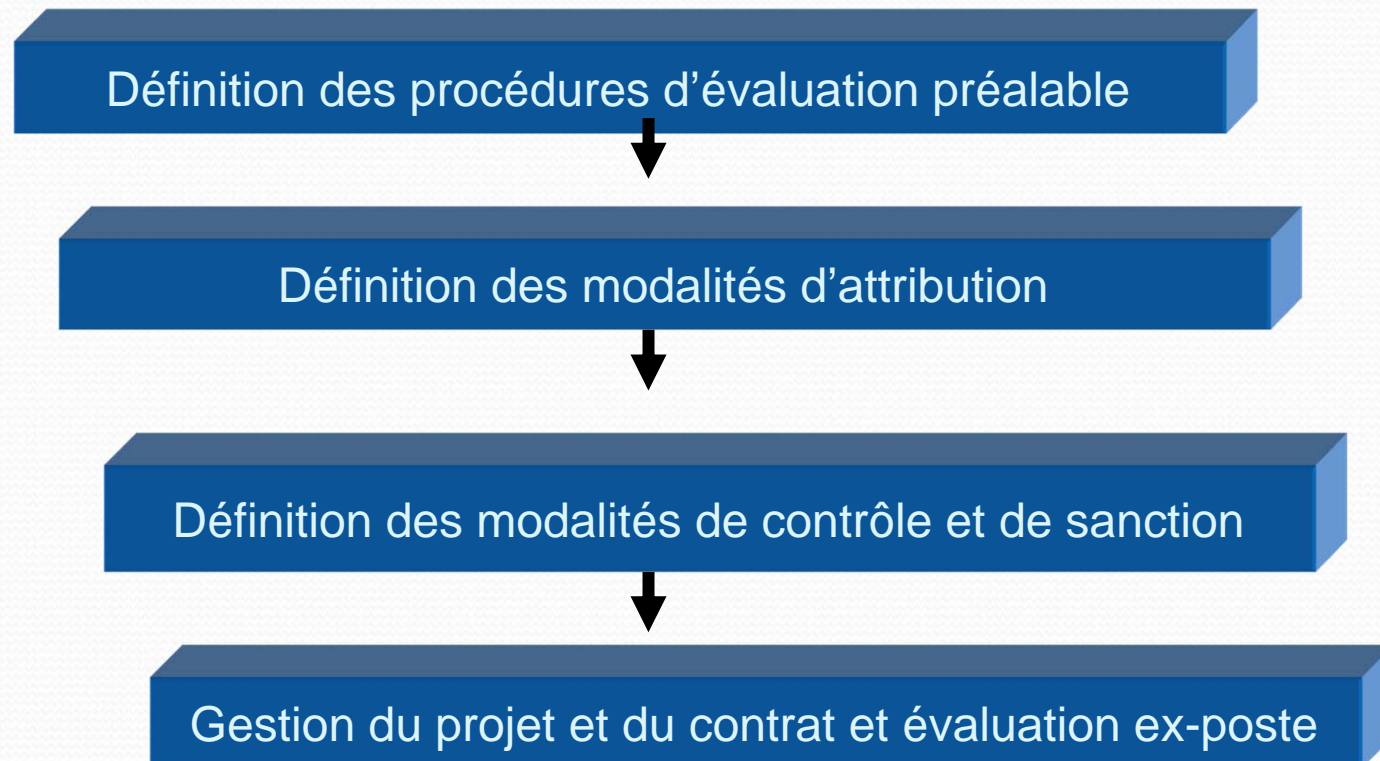
- ✓ Souscription d'un engagement de probité (non recours aux pratiques de fraude et de corruption et absence de conflit d'intérêt);
- ✓ Transparence dans l'attribution des contrats: publicité, mode de passation basé sur la concurrence et le dialogue compétitif..;
- ✓ Publication d'un extrait des principales clauses du contrat conclu et du décret d'approbation.



## III. De fortes mesures de prévention

### Principes directeurs

#### 4. Mécanismes de gouvernance: phases clés de mise en œuvre



# III. De fortes mesures de prévention

## Principes directeurs

### 4. Mécanismes de gouvernance

- Institution de la « Commission PPP » chargée d'assurer les fonctions d'expertise, de coordination, de suivi et de veille juridique;
- Comité de pilotage chargé de superviser le déroulement de la procédure de passation des contrats ;
- Un plan de formation des acteurs et communication autour des PPP.



## III. De fortes mesures de prévention

### Mécanismes de gouvernance

#### □ Adoption d'une approche programmatique

- Mise en place des jalons d'une orientation générale dédiée aux PPP;
- Identification des projets prioritaires dans les domaines des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et de transport routier, de l'irrigation, de l'énergie...

## III. De fortes mesures de prévention

### Principes directeurs

#### 5. Reddition des comptes:

- ✓ Contrôle contractuel annuel d'exécution: respect par les deux parties des engagements pris;
- ✓ Evaluation pour s'assurer que les contrats ont été préparés et attribués dans le respect du dispositif réglementaire;
- ✓ Audit portant sur les conditions et modalités de préparation, d'attribution et d'exécution du contrat;
- ✓ Contrôles a posteriori: Cour des comptes et Inspection générale des finances.



## II. Défis et opportunités

- Des besoins impératifs en accompagnement juridico-financier, technique et économique;
- Développement d'expertise et qualification des équipes projets assurant un suivi-évaluation rigoureux;
- Développement des capacités du secteur privé national;
- Renforcement des systèmes de contrôle et du rôle de la société civile.

## Conclusion

- ❑ La prévention et la lutte contre la corruption dans les contrats des PPP dépend fortement du discernement dans leur préparation, de la transparence du processus d'attribution et d'exécution et de l'efficacité des systèmes de contrôle ;
- ❑ Développement de la coopération internationale, de l'assistance techniques et d'échange des bonnes pratiques.



- **Merci pour votre attention**